

PRÉAMBULE

La commune de **Clohars-Carnoët**, attachée aux valeurs de démocratie participative, de solidarité et de respect des principes républicains, souhaite renforcer l'implication de ses habitants dans la vie locale. Dans ce cadre, elle renouvelle Le **Conseil des Sages**, instance consultative et force de proposition, afin de bénéficier de l'expérience, de la sagesse et de la diversité des points de vue de ses membres.

Ce Conseil a pour vocation de :

- **Conseiller** la municipalité sur les sujets d'intérêt général,
- **Favoriser le dialogue** entre les générations et les différents acteurs de la commune,
- **Contribuer à l'élaboration** de projets municipaux, dans un esprit de neutralité et de bien commun.

La commune de **Clohars-Carnoët** est membre de la [Fédération française Villages et Villes Sages](#)

Article 1 – Définition et rôle

Le **Conseil des Sages de Clohars-Carnoët** est une instance **consultative**, créée par délibération du Conseil Municipal. Il a pour mission d'émettre des avis, des recommandations et des propositions sur toute question relative à la vie locale, à la demande du Maire ou de sa propre initiative.

Il n'a **pas de pouvoir décisionnel**, mais son avis peut éclairer les choix de la municipalité.

Article 2 – Missions

Les missions du Conseil des Sages sont fixées annuellement par la municipalité, en concertation avec ses membres. Elles peuvent porter sur :

- Bien vivre à Clohars Carnoët (ex. : soutien aux personnes âgées, lutte contre l'isolement, accessibilité),
- Intergénérationnel et transmission des savoirs (ex. savoir-faire manuels et artisanaux, organisation d'échanges entre jeunes et seniors)
- Patrimoine (ex. identifier, promouvoir et mettre en valeur le « petit patrimoine »)
- Toute autre question d'intérêt communal jugée pertinente par le Maire ou le Conseil.

Article 3 – Composition

- Le Conseil des Sages est composé de **10 à 15** membres, nommés par le maire sur proposition du bureau municipal pour un mandat de 6 ans. La nomination de nouveaux membres au fil du mandat est à la discrétion du maire sur proposition du bureau municipal.
- Les membres sont choisis parmi les habitants de Clohars-Carnoët, volontaires, et représentatifs de la diversité de la commune (âge, quartiers, profils socio-professionnels, etc.).

Article 4 - Critères de sélection : (voir Annexe 1 : Candidature au Conseil des Sages de Clohars-Carnoët)

- Être âgé d'au moins **60** ans (pas de limite d'âge supérieure),

- Être inscrit sur les listes électorales
- Être retraité(e) ou sans activité professionnelle,
- Résider à Clohars-Carnoët depuis au moins 2 ans,
- S'engager à respecter les valeurs de **neutralité politique, de tolérance et de discrétion** si nécessaire.
- Les membres du Conseil Municipal ou leurs conjoints ne peuvent pas siéger au Conseil des Sages.

Article 5 – Fonctionnement

Article 5.1 - Réunions :

- Le Conseil se réunit au moins **3 fois par an**, sur convocation du Maire ou de son président.
- Les séances sont publiques, sauf si le sujet l'exige (confidentialité).
- Un compte-rendu est rédigé par le président du conseil, soumis à l'approbation du maire puis mis à disposition du public (site internet de la mairie, affichage en mairie).

Article 5.2 - Organisation interne :

- Le Conseil élit en son sein un **président** et un **vice-président** pour un mandat de 2 ans renouvelable.
- Le Maire ou son représentant est membre de droit du conseil.

Article 5.3 - Saisine :

- Le Conseil peut être saisi par le Maire, le Conseil Municipal, ou s'auto-saisir sur un sujet d'intérêt communal.

Article 6 – Engagements des membres

Chaque membre s'engage à :

- **Respecter la charte** et les valeurs de neutralité, de transparence et de bienveillance.
- **Participer activement** aux réunions et aux travaux du Conseil.
- Ne pas utiliser sa position à des fins personnelles, politiques ou électorales.
- Se déclarer en cas de conflit d'intérêts sur un sujet traité par le Conseil.
- Démissionner en cas de candidature à toute élection dans un délai minimum de 6 mois avant le scrutin.
- **Article 6 – Dissolution et exclusion**
 - Le Conseil peut être dissous par délibération du **Conseil Municipal**, en cas de :
 - Non-respect répété de la charte,

- Inactivité prolongée (absence de réunion pendant plus de 6 mois),
 - Perte de représentativité ou de légitimité.
- Un membre peut être exclu **par décision motivée du Conseil Municipal**, sur proposition du Maire ou du président du Conseil des Sages.

Article 7 – Modification de la charte

Toute modification de la présente charte doit être **approuvée par le Conseil Municipal**, après avis du Conseil des Sages.

Article 8 – Entrée en vigueur

La présente charte entre en vigueur à compter de son **adoption par le Conseil Municipal** et s'applique pour la durée du mandat des membres (2026–2032).

Fait à Clohars-Carnoët, le [date]

Le Maire

[Signature]

Le Président du Conseil des Sages

[Signature]

Annexe 1 : Fiche de Candidature au Conseil des Sages de Clohars-Carnoët

1 - Critères d'éligibilité :

- Être âgé(e) d'au moins **60** ans (pas de limite d'âge supérieure),
- Être inscrit(e) sur les listes électorales
- Être retraité(e) ou sans activité professionnelle,
- Résider à Clohars-Carnoët depuis au moins 2 ans,
- M'engager à respecter les valeurs de **neutralité politique, de tolérance et de discrétion** si nécessaire.
- Les membres du Conseil Municipal ou leurs conjoints ne peuvent pas siéger au Conseil des Sages.

2 - Informations

- Nom :

- Prénom :

- Âge : _____

- Date de naissance : ____ / ____ / ____

- Adresse :

- Téléphone : _____

- Email :

3 - Mon parcours :

- **Ancien métier** : [ex : enseignant, ingénieur, artisan] → Compétences en [ex : gestion de projet, médiation, analyse technique].

- **Engagements associatifs** : [ex : membre de l'association X, bénévole à la bibliothèque municipale].

- **Connaissance du territoire** : [ex : ancien membre du conseil de quartier, participation aux ateliers citoyens].

- **Autres** :

- **Mes motivations** :

Je souhaite apporter mon regard de citoyen(ne) expérimenté(e) sur des sujets comme :

4 - Je m'engage à :

- Participer aux réunions
- Respecter la charte du Conseil des Sages (neutralité politique, bienveillance, confidentialité)
- Travailler en collaboration avec les élus et les autres membres.

5 - Signature

- Fait à _____
- Le ___ / ___ / _____
- Signature :

6 - Pièces demandées

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Justificatif d'inscription sur les liste électorales (à demander en mairie)

A déposer au secrétariat de la mairie ou envoyer à mairie@clohars-carnoet.bzh avec les pièces jointes